

COMMUNAUTE DE COMMUNES FUMEL COMMUNAUTE

**ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE MODIFICATION
DU P.L.U. DE LA COMMUNE DE SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT (47140)**

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

RECUEILLIES PENDANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

**CONSULTATION PUBLIQUE
DU LUNDI 24 AVRIL 2023 à 9 h
AU JEUDI 25 MAI 2023 à 17h**

Commissaire enquêteur
Alain POUMEROL

Monsieur le Président
de FUMEL Communauté

I. L'ENQUÊTE

Par arrêté n°A2023-01-DTU du 21 mars 2023, le Président de Fumel Communauté a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification du P.L.U. de la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot (47140).

L'enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs, s'est déroulée du lundi 24 avril 2023 à 9 heures au jeudi 25 mai 2023 à 17 heures inclus. Pendant cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête ont été tenus à la disposition du public à Fumel Communauté 34, Avenue de l'Usine – 47500 FUMEL et en mairie de Saint-Sylvestre-sur-Lot.

Le public pouvait également écrire au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Fumel – Vallée du Lot, Monsieur le commissaire enquêteur, « enquête publique modification du PLU de St-Sylvestre », 4, Place du Château, BP10037 - 47500 Fumel. Le public pouvait consulter également le dossier sur le site internet www.fumelvalleedulot.com et déposer ses observations sur le site internet ccfl@cc-dufumelois.fr

II. L'ANALYSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES

Observations verbales ou par courrier: **néant**

Observations inscrites sur le registre d'enquête à Fumel Communauté 34, Avenue de l'Usine à Fumel: **néant**.

Observations inscrites sur le registre d'enquête à la mairie de Saint-Sylvestre-sur-Lot: **néant**.

Observations inscrites sur le site internet : **néant**.

III. LES OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

La modification du PLU proposée à l'enquête publique concerne le règlement des zones UB et AUS1. Or, le dossier ne fait pas mention du rapport de présentation du PLU qu'il conviendrait de compléter dans sa partie « présentation et explication du règlement ». Il conviendrait également d'introduire la destination de « bureaux » dans la zone AUS1 au titre des destinations admises.

Fait à Brax le 26 mai 2023

Le Président de FUMEL Communauté



Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Arny', written over a light-colored background.

Le procès verbal de synthèse sera annexé au rapport du commissaire enquêteur